

Modernisation du nœud ferroviaire de Toulouse

Optimisation du pôle industriel ferroviaire

Concertation préalable du 20 mars 2017 au 19 mai 2017.

Atelier Toulouse EuroSudOuest du 3 mai 2017.

SOMMAIRE

- 1. Modernisation du nœud ferroviaire de Toulouse*
- 2. Retours sur les précédents ateliers*
- 3. Réflexions collectives*
- 4. Restitution des échanges*
- 5. Questions / Réponses*
- 6. Les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)*

1 | Modernisation du nœud ferroviaire de Toulouse

VIDÉO DE PRÉSENTATION DE LA MODERNISATION DU NŒUD FERROVIAIRE DE TOULOUSE



SNCF_NOEUDFERROVIAIRE_TOULOUSE_VDEF_170417_17h.mp4

<https://www.youtube.com/watch?v=o4Q0lO1GKRw>

2 | Retours sur les précédents ateliers

ATELIER N°1

Une trentaine de participants

Une présentation du projet de modernisation du nœud ferroviaire

Un temps d'échanges avec les participants autour d'une maquette



VISITE FERROVIAIRE



QUESTIONNEMENTS SUR LE PROJET

Quel dimensionnement pour le projet ferroviaire ?

L'ambition de SNCF est-elle suffisante pour satisfaire les besoins futurs ?

Quelle politique prospective pour le fret ferroviaire ?

Comment limiter les nuisances liées au trafic fret au sein de la Métropole toulousaine ?

Quelles interfaces entre les projets urbain et ferroviaire ?

Quelles mesures d'intégration des aménagements ferroviaires en milieu urbain ?

Quelle prise en compte des effets du projet ferroviaire (bruit, pollution, ...) ?

Quelles conditions de réalisation des travaux ?

3 | Réflexions collectives

RÉFLEXION COLLECTIVE

Quels sont les atouts et les points de vigilance du projet de modernisation du nœud ferroviaire Toulouse Matabiau ?

Mots-clés :

- *interfaces avec l'urbain et le PEM,*
- *flux et répartition des trains,*
- *accessibilité PMR,*
- *sécurisation du site,*
- *nuisances,*
- *gestion des travaux,*
- *vélos et modes doux,*
- *...*

4 | Questions / Réponses

5 | Les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

PÉRIMÈTRES DES SCHÉMAS NATIONAL ET RÉGIONAUX SDA-AD'AP 2015/2024

L'ordonnance du 26 septembre 2014, ratifiée par la loi du 5 août 2015, complète la loi de 2005 en instaurant les Ad'AP.

Objectif des Ad'AP :

Rendre les gares prioritaires* accessibles avec un maximum d'autonomie pour toutes personnes quel que soit son niveau de perception de l'environnement, de capacité de cheminement ou de compréhension.

Le SDA-Ad'AP National = L'Etat, par délégation la SNCF, est le chef de file pour la mise en accessibilité du transport d'intérêt national:

- + 160 gares concernées ainsi que les matériels roulants effectuant une desserte nationale:
 - TGV,
 - Trains d'Equilibre du Territoire (INTERCITÉS),
 - Trains des filiales internationales effectuant du cabotage en France (Alléo sur France-Allemagne, Lyria sur France-Suisse, France-Espagne et France-Italie).

Les 20 SDA-Ad'AP Régionaux = Les Conseils Régionaux et le STIF pour l'Ile-de-France, sont chefs de file des autres points d'arrêt et des services de transport régionaux

- + 579 points d'arrêts concernés dont 209 en Ile-de-France.

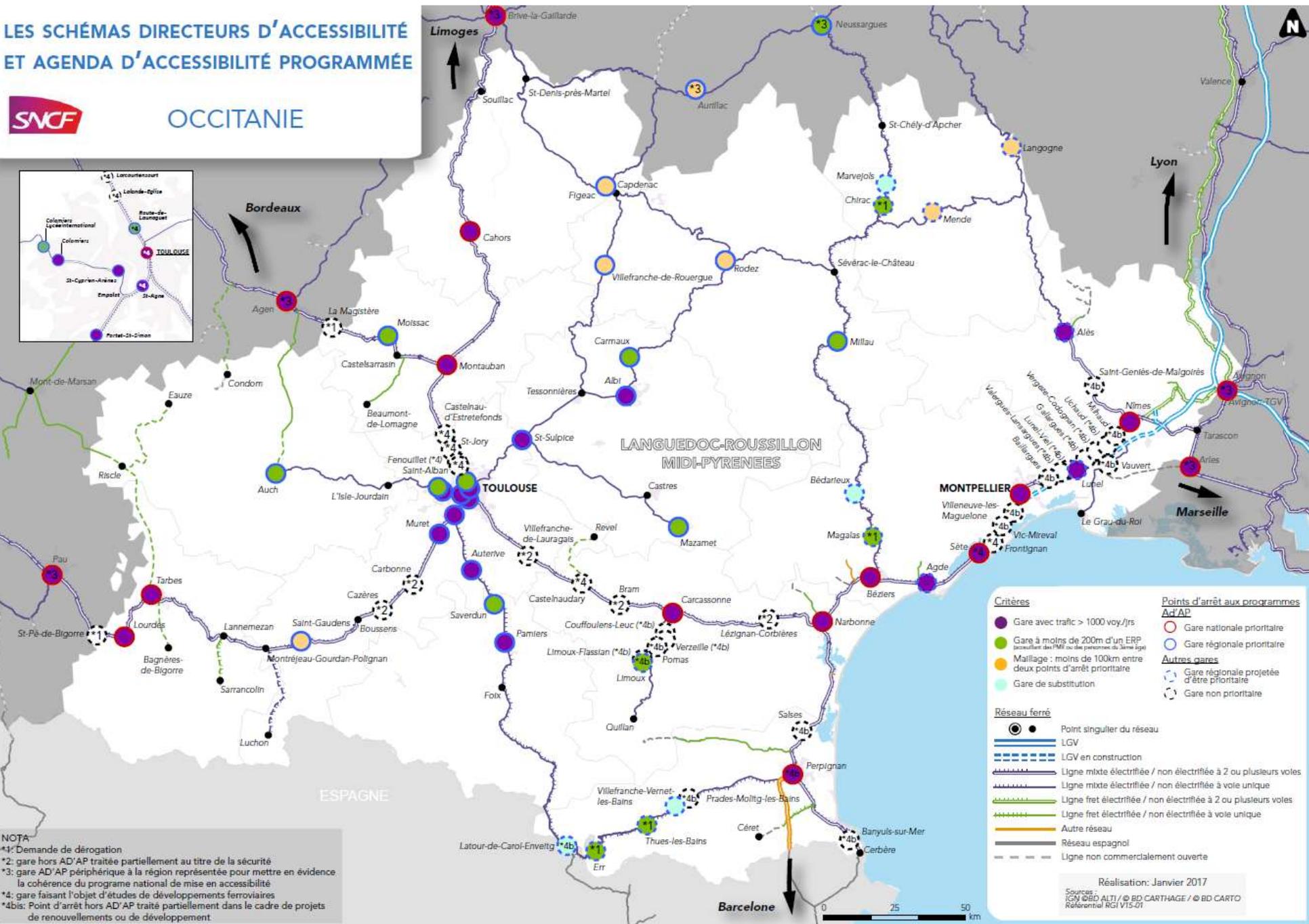
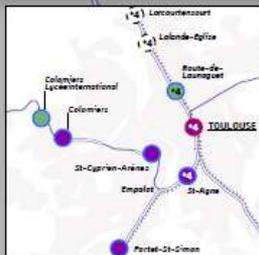
* Sont « gares prioritaires » :

- o les gares dont la fréquentation est supérieur à 1000 voyageurs par jour,
- o les gares à moins de 200m d'un ERP recevant des PMR ou des personnes âgées,
- o les gares répondant à un critère de maillage du territoire.

LES SCHÉMAS DIRECTEURS D'ACCESSIBILITÉ ET AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE



OCCITANIE



Critères

- Gare avec trafic > 1000 voy./jrs
- Gare à moins de 200m d'un ERP (accident du 1^{er} ou des personnes de 3ème âge)
- Maillage : moins de 100km entre deux points d'arrêt prioritaire
- Gare de substitution

Points d'arrêt aux programmes Ad'AP

- Gare nationale prioritaire
- Gare régionale prioritaire

Autres gares

- Gare régionale projetée d'être prioritaire
- Gare non prioritaire

Réseau ferré

- Point singulier du réseau
- LGV
- LGV en construction
- Ligne mixte électrifiée / non électrifiée à 2 ou plusieurs voies
- Ligne mixte électrifiée / non électrifiée à voie unique
- Ligne fret électrifiée / non électrifiée à 2 ou plusieurs voies
- Ligne fret électrifiée / non électrifiée à voie unique
- Autre réseau
- Réseau espagnol
- Ligne non commercialement ouverte

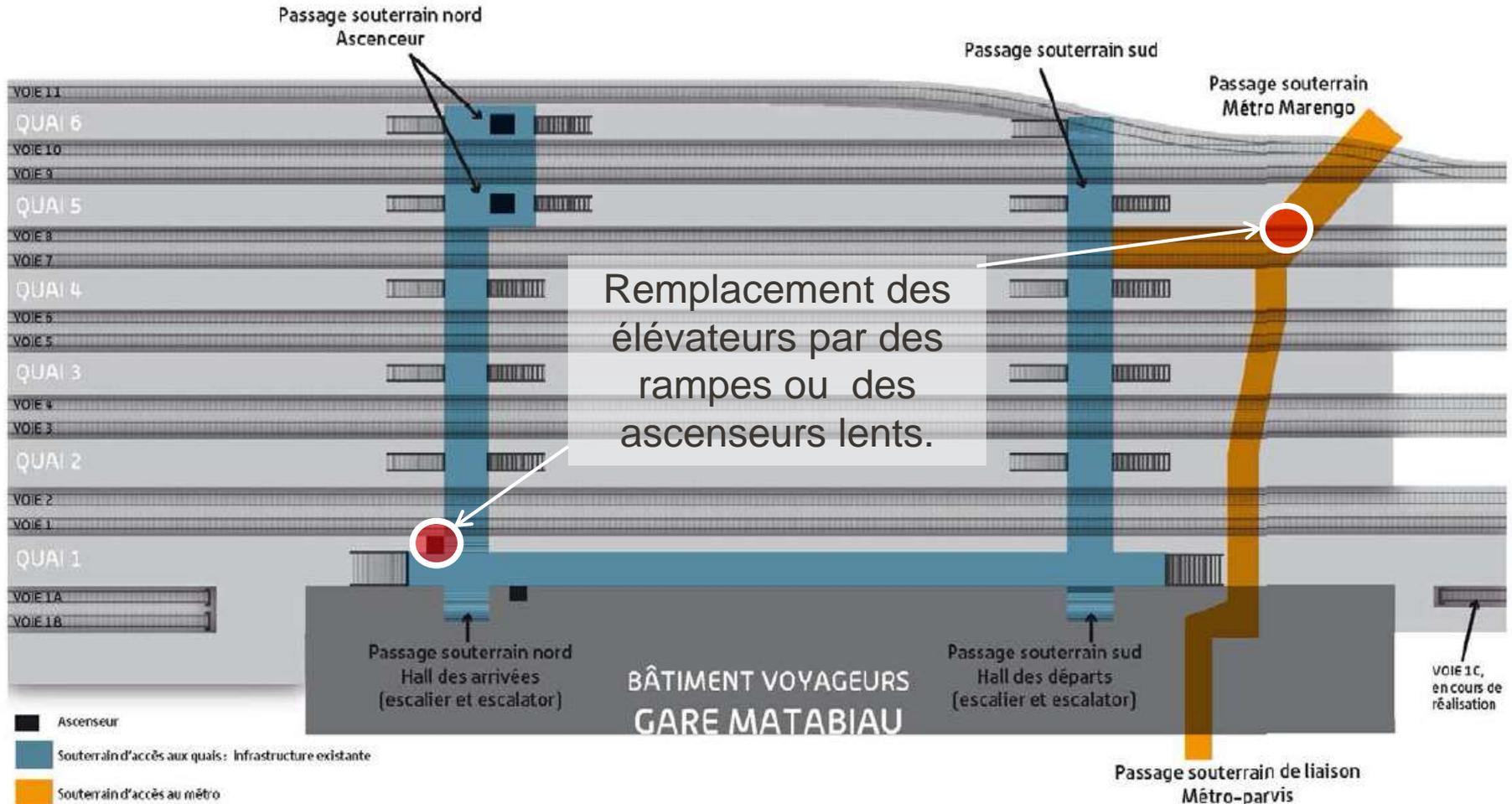
Réalisation: Janvier 2017
Sources : IGN ©BD ALTI / © BD CARTHAGE / © BD CARTO
Référentiel RGI V15-01

NOTA

- *1: Demande de dérogation.
- *2: gare hors AD/AP traitée partiellement au titre de la sécurité
- *3: gare AD/AP périphérique à la région représentée pour mettre en évidence la cohérence du programme national de mise en accessibilité
- *4: gare faisant l'objet d'études de développements ferroviaires
- *4bis: Point d'arrêt hors AD/AP traité partiellement dans le cadre de projets de renouvellements ou de développement

SUR MATABIAU A COURT TERME (PÉRIMÈTRE SNCF RÉSEAU)

Accès aux quais actuel - escaliers, ascenseurs, souterrains en gare de
Toulouse-Matabiau [Source : Raffut & Communication]

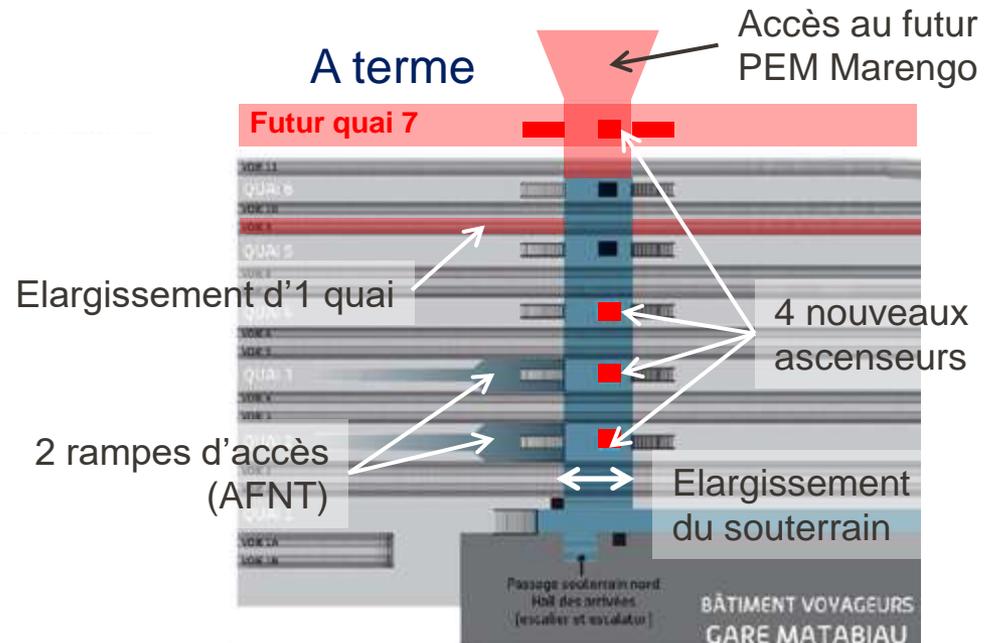
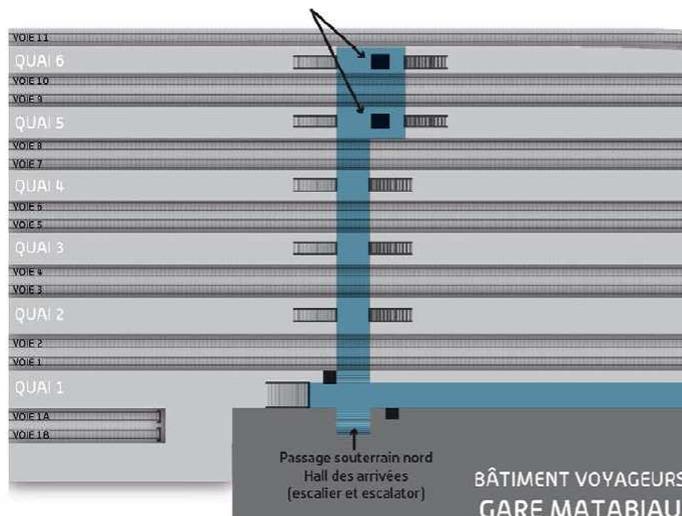


Sous réserve de financement.

SUR MATABIAU A MOYEN TERME

- SNCF Réseau doit se mettre en conformité avec l'Ad'AP fin 2024 au plus tard, probablement avant la mise en service des AFNT et de GPSO et quel que soit le devenir de ces opérations.
- Cette mise en conformité se traduit par la création d'ascenseurs en lieu et place des escaliers situés côté sud du souterrain nord et par l'aménagement de la plate-forme située à la croisée des deux souterrains (non prévu dans le programme initial AFNT).
- Les opérations d'AD'AP seront réalisées conjointement à l'élargissement du souterrain Nord.

Souterrain Nord – 2 ascenseurs **Actuellement**



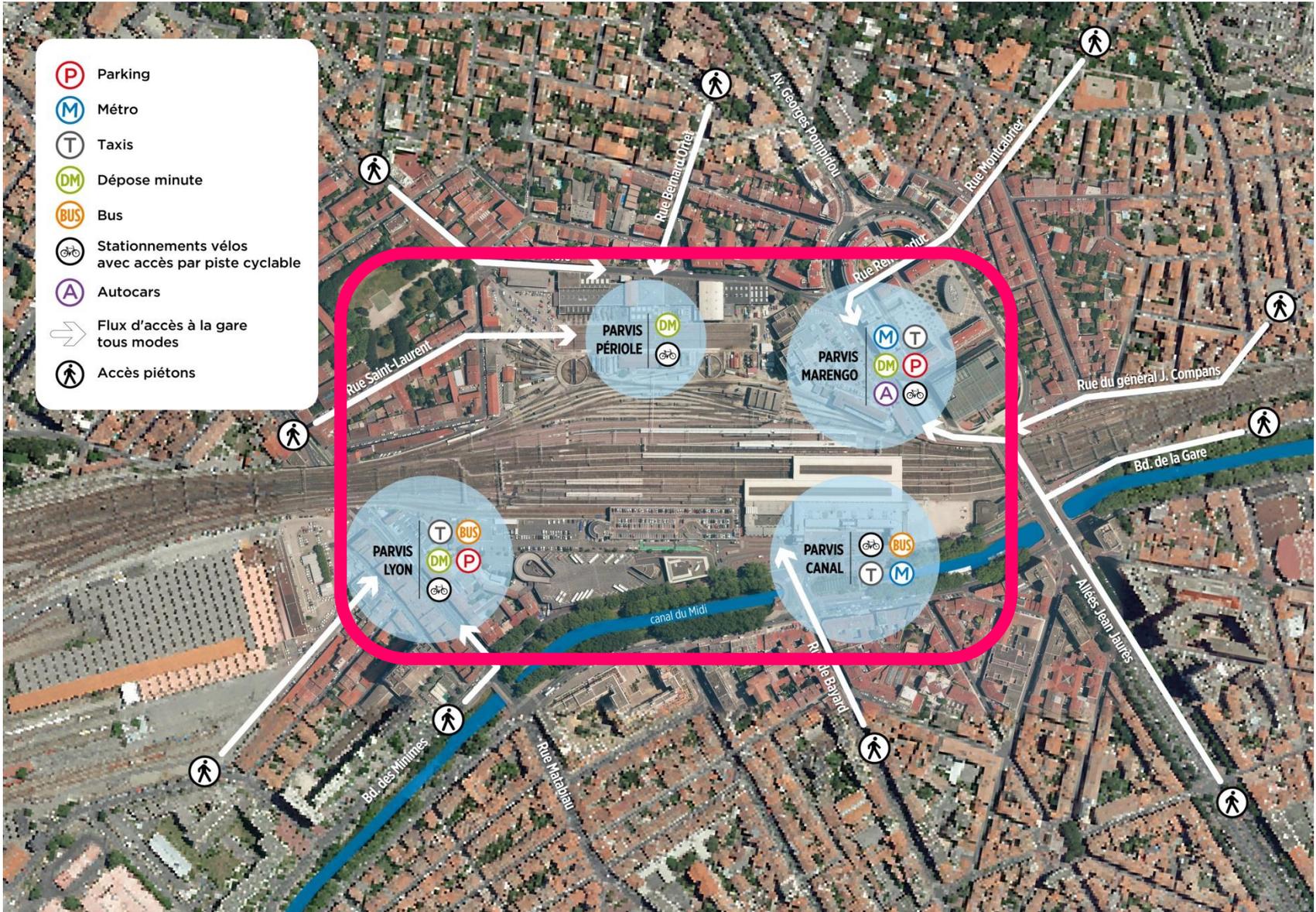


- Zoom sur le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM)



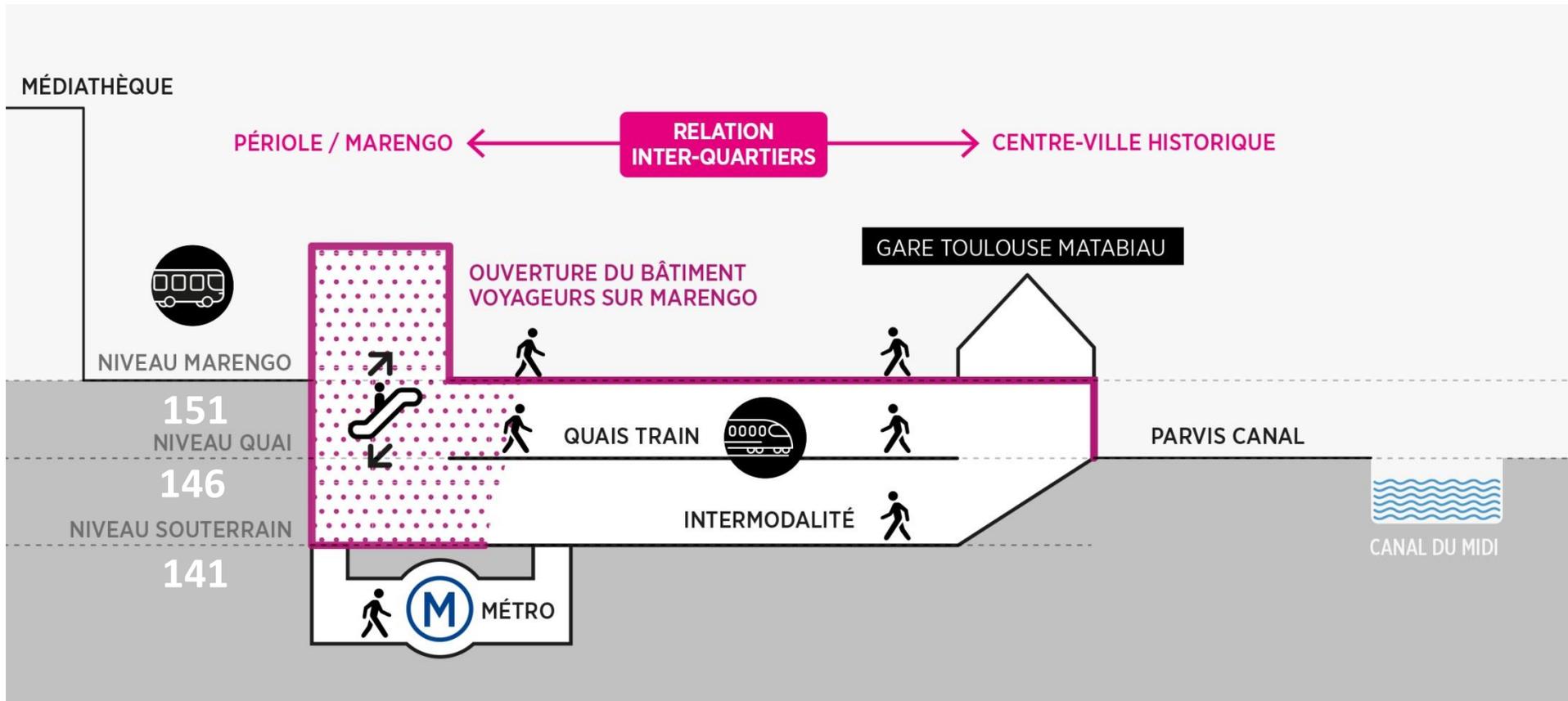


Le périmètre du PEM



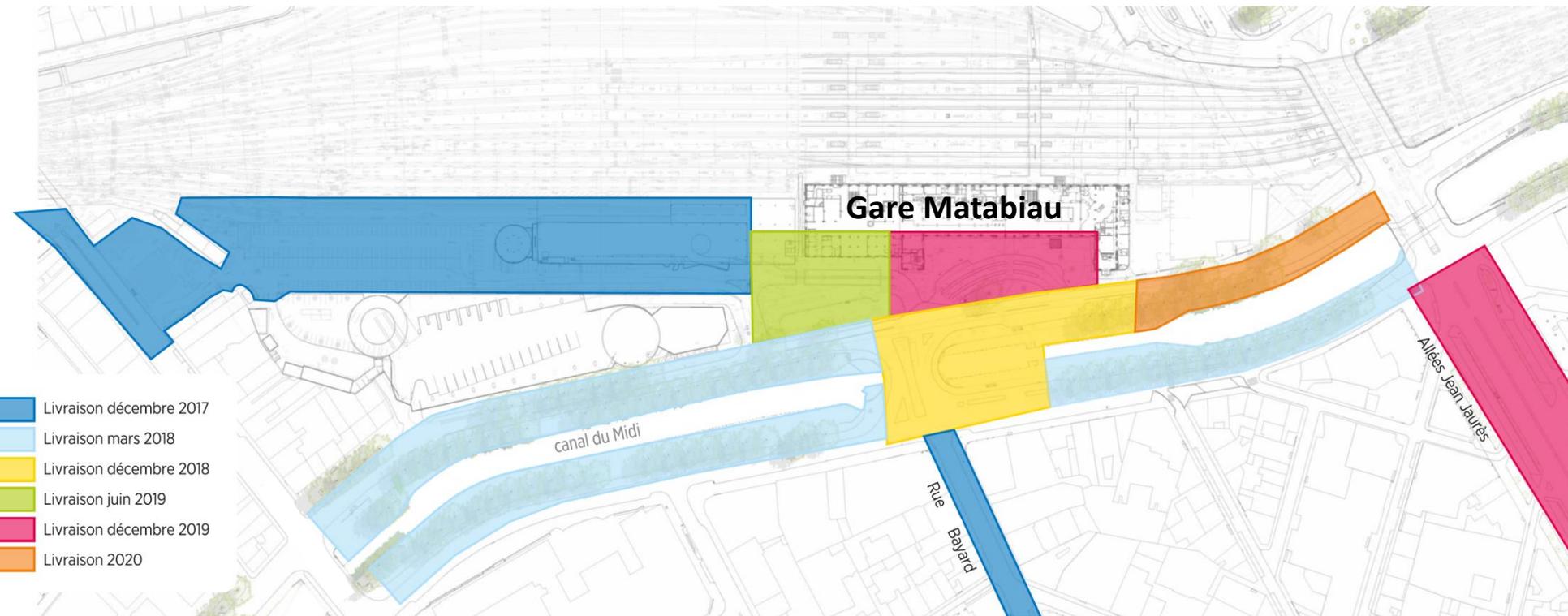


Les 3 niveaux du PEM :





Aménagement des espaces publics Programme de travaux 2017 - 2019





- Travaux déjà réalisés (été 2016)





Mise en accessibilité des quais de la gare de bus Marengo



- 1^{ère} phase d'aménagement 2017-2020





- Le parvis Canal





Parvis Canal : livraison 2019



Image non contractuelle ©AREP

Gare Matabiau

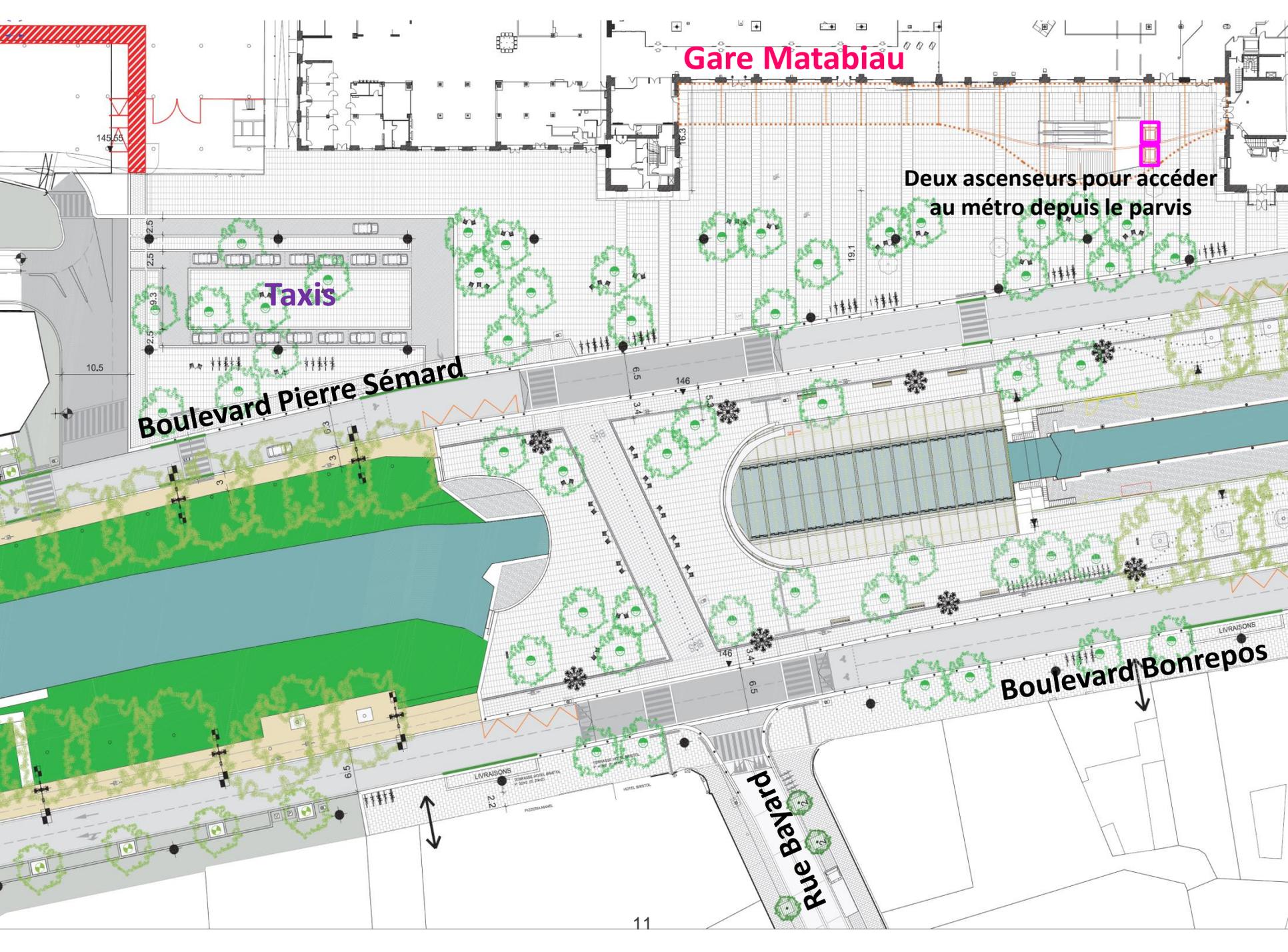
Deux ascenseurs pour accéder au métro depuis le parvis

Taxis

Boulevard Pierre Sézard

Boulevard Bonrepos

Rue Bayard





Les grands principes d'aménagements :

- Pente < 4%
- Dévers < 2,5 %
- Largueur de passage > 2m sur l'ensemble de l'aménagement
- Plateau traversant entre le parvis de la gare et la rue Bayard, facilitant les cheminements pour tous les usagers
- Bandes de guidage assurant le lien entre l'aménagement d'espace public et le pôle d'échanges (trains, métro, bus, cars)
- Choix de matériaux garantissant une forte différenciation visuelle entre les espaces piétons, les pistes cycles et les voies routières
- Déploiement d'une stratégie signalétique cohérente à l'échelle du pôle d'échanges et des espaces publics environnants, adaptée à tous



- L'accès par l'avenue de Lyon



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE





BASE CHANTIER

Alpha 0 4 ménager

PROTECTOR

PROTECTOR

Pont Raynal

Voies ferrées

Vers le Faubourg Bonnefoy

BASE CHANTIER

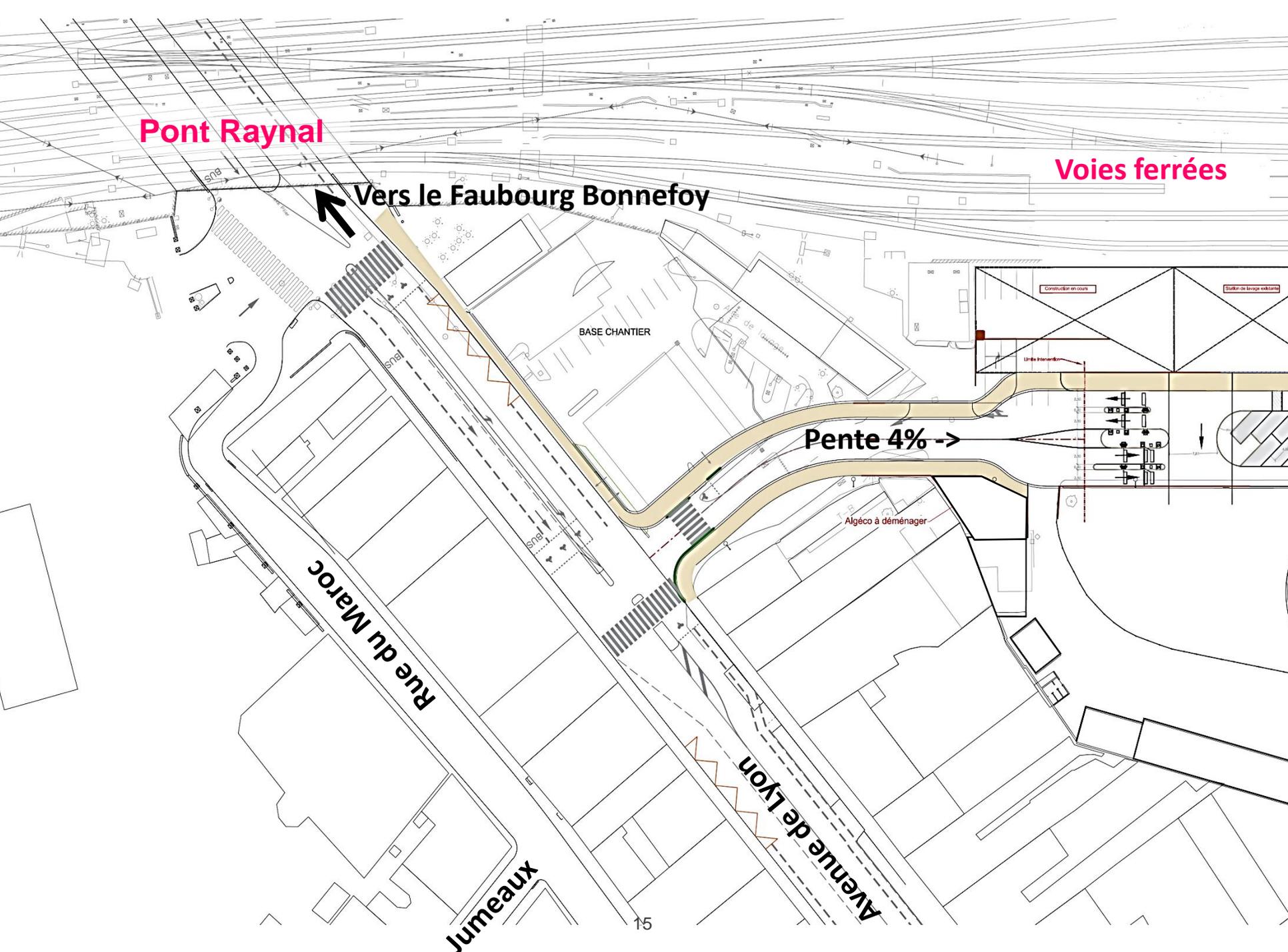
Pente 4% ->

Algéco à déménager

Rue du Maroc

Avenue de Lyon

Jumeaux

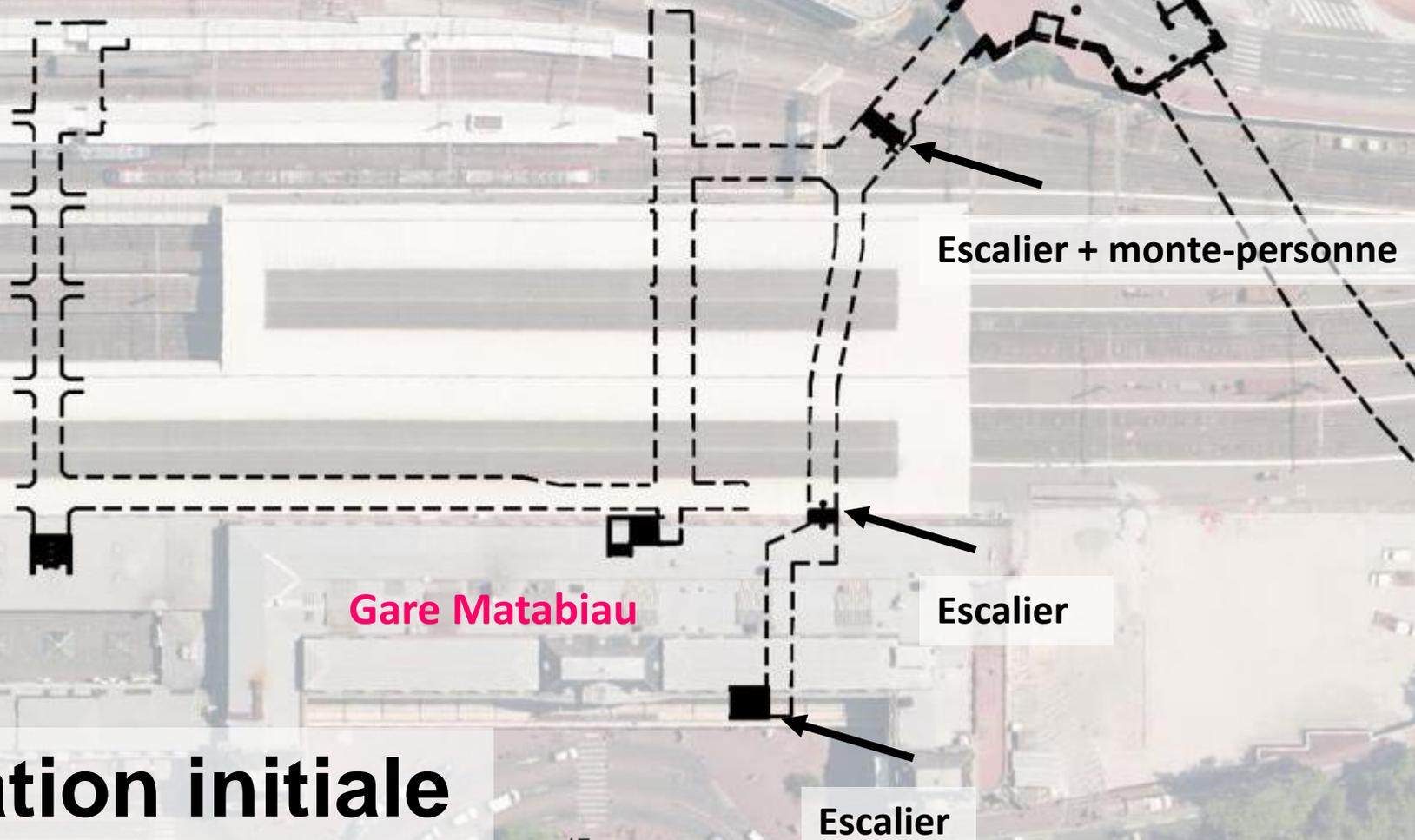




- L'accès au métro

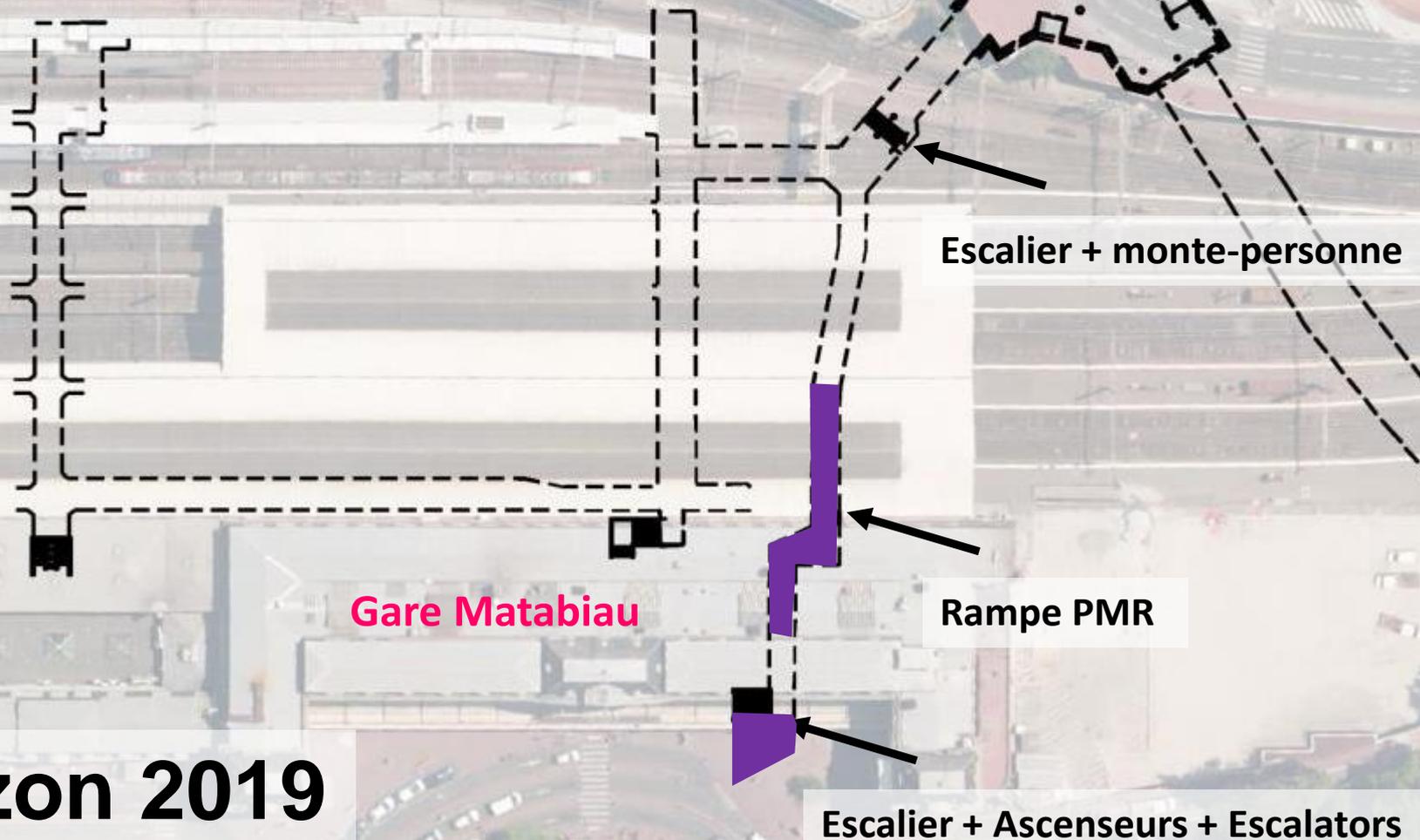


Les souterrains du PEM



Situation initiale

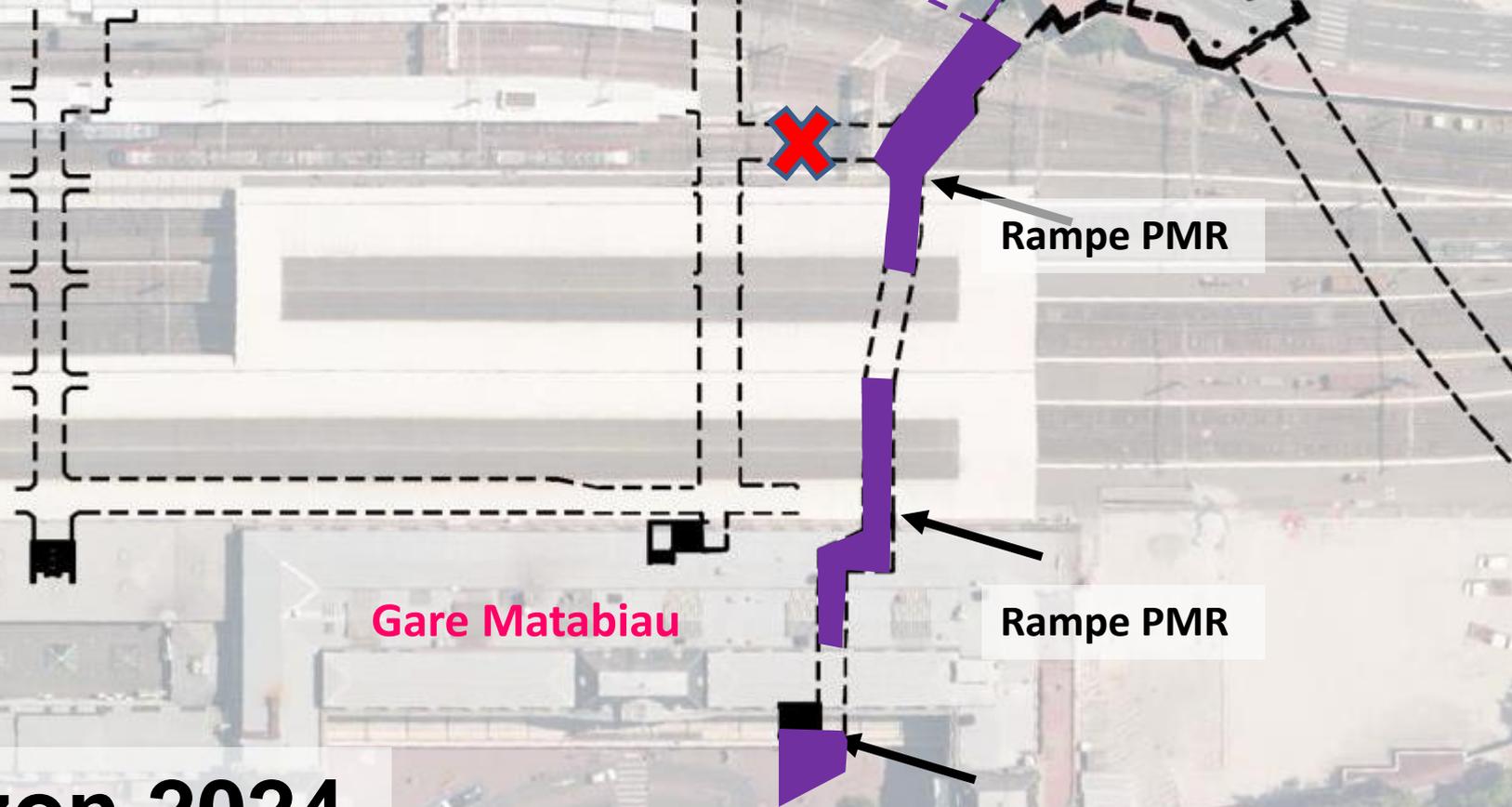
Les souterrains du PEM



Horizon 2019

Les souterrains du PEM

Futur PEM



Gare Matabiau

Horizon 2024